



Graine d'infos

Février 2024

MAIRIE DE
Gragnague

Informations municipales

Réseaux 31 :

Le 1er janvier 2022, la commune de GRAGNAGUE a décidé de renforcer sa coopération avec Réseau31 et de lui transférer l'ensemble des compétences du domaine de l'assainissement collectif en plus de celles de l'eau potable.

Depuis cette date, c'est donc Réseau31 qui est devenu la collectivité Maître d'Ouvrage et organisatrice du service d'assainissement collectif.

Au 1er janvier 2024, le contrat de délégation de service public de la société Véolia qui réalisait l'exploitation du service a pris fin.

Dès lors, c'est Réseau31 qui assure pleinement en régie publique la gestion et l'exploitation de l'ensemble du service :

- Relation usagers
- Facturation de la redevance assainissement collectif de Réseau31
- Entretien et dépannage de la station d'épuration et des postes de refoulement
- Hydrocurages curatifs et préventifs des réseaux d'eaux usées
- Gestion des demandes de raccordements et d'urbanisme



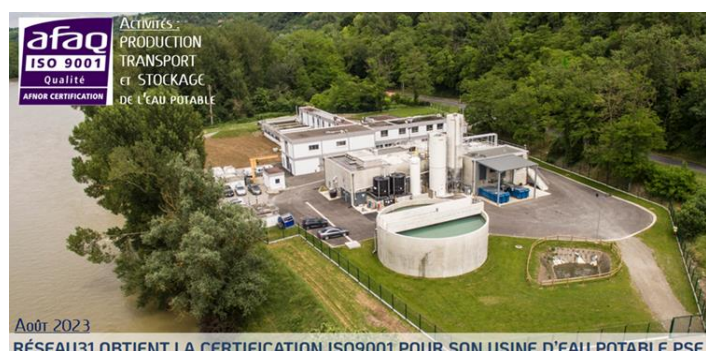
Dès 2024, les usagers au service d'assainissement collectif de GRAGNAGUE pourront bénéficier de la tarification unique et solidaire de Réseau31 en vigueur :

- Abonnement annuel au service : 69,36 € HT
- Redevance au m³ : 1,45 € HT
- Redevance modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'agence de l'eau : 0,25 € HT
- Soit un prix moyen pour 120 m³ de 2,28 € HT/m³ et avec TVA à 10 % de 2,51 € TTC/m³

Cette gestion totale du service en régie s'accompagne pour les usagers d'une baisse très importante de la facture d'assainissement collectif.

En effet la tarification unique et solidaire de Réseau31 permet de réaliser pour un foyer une diminution de 20 %, soit une économie par an de 75 € TTC sur une facture moyenne de 120 m³

Réseau31 propose également sur son site internet www.reseau31.fr de nombreux services sur son Espace Usagers dont la mensualisation qui est synonyme de simplicité, de régularité et qui permet de lisser vos dépenses.



Urgences – Dépannages 24h/24 Tél : 05 61 17 30 57

Service Clients Tél : 05 62 18 62 62

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

maureville@reseau31.fr

Réseau31 - ZA de Lourman - 31460 Maureville

Tout savoir sur le tri et la collecte des biodéchets :

Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC impose le tri à la source des biodéchets (soit tous les déchets alimentaires, jusqu'alors incinérés ou enfouis)

Les déchets alimentaires ne doivent plus être jetés à la poubelle.

Cette évolution de la réglementation est beaucoup relayée par les différents médias et est une préoccupation de nos usagers.

Ce que cela veut dire

Concrètement, c'est le tri des biodéchets à la source qui est dorénavant obligatoire, pas le compostage.

Les déchets organiques et biodégradables comme les restes de repas ou les épluchures doivent donc bien être séparés des ordures ménagères résiduelles.

La Communauté de Communes comme la plupart des collectivités à compétence "collecte des déchets ménagers" a fait le choix de favoriser la gestion de proximité des biodéchets.

Pour cela, elle a mis en place le dispositif suivant pour les ménages :

- Mise à disposition d'un bac à compost après avoir assisté à un atelier de sensibilisation
- Accompagnement et fourniture d'un composteur collectif pour les foyers ne disposant pas d'espace pour l'installation d'un composteur individuel
- Etude à l'installation de point d'apport volontaire de biodéchets pour les centre-bourgs.

En fournissant un composteur la C3G permet de réaliser la valorisation, c'est-à-dire le compostage à domicile, pour votre usage ou celui de la collectivité. Elle met dans ce cas à disposition (ou participe à l'achat) des composteurs individuels ou collectifs pour les immeubles et peut même vous former à l'utilisation de ces derniers.

Si vous avez un espace vert et que vous avez besoin d'engrais, c'est donc une solution idéale. Si le tri n'est pas effectué, vous ne risquez pour l'instant aucune amende mais l'enjeu est tel qu'il vaut mieux s'y mettre tout de suite

Si vous n'avez pas l'obligation de vous équiper d'un composteur, il faut tout de même vous organiser pour trier ces déchets qui représentent un tiers de vos poubelles.

Pour info, la Mairie de Gragnague a, quant à elle, mis en place depuis plusieurs années, le tri des biodéchets pour la restauration scolaire. Le prestataire extérieur « CLER VERTS » collecte ces biodéchets de façon régulière. Les gragnaguais peuvent récupérer du compost à Bélesta-en-Lauragais ou à Villefranche-de-Lauragais ; infos pratiques en mairie.

Enfin, les professionnels ont également l'obligation de trier à la source leurs biodéchets et donc de ne pas les mélanger aux ordures ménagères résiduelles.



Nouveaux au Centre Commercial :



Opticiens : le **Bar à Binocles** c'est la volonté de casser les codes de l'optique en créant un lieu de rencontre et de coup de cœur.

Un espace chaleureux, de plus de 100 m², où l'on peut s'attarder ou simplement passer pour faire plaisir ou se faire plaisir.

Audrey et Quentin, vos opticiens diplômés et passionnés, ont hâte de vous accueillir.

Tous travaux de réparation, réglage, nettoyage, vente de lunettes, examens et contrôle de la vue,.... Mais également et très prochainement salon de thé pour un instant pause-café.

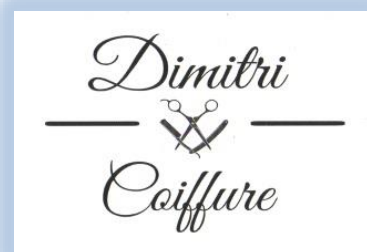
5 place Balensos - Tél : 06 10 31 92 86 ou 05 61 56 92 70 -

barabinocles@gmail.com

Dimitri Coiffure a ouvert son salon de coiffure mixte et enfants dans le Centre Commercial au N° 3 place Balensos

Il vous reçoit sur **rdv** au 06 81 02 86 02 ou bien sur dimitri.coif@gmail.com

du mardi au samedi de 9h à 19h.



L'Espace Jeunesse de Gragnague :

La communauté de communes des coteaux du Girou a ouvert un Espace Jeunesse à Gragnague en janvier.

Il est situé dans l'algéco, dans la cour derrière la mairie.

Cet équipement est géré par l'association LE&C Grand Sud.



C'est une structure qui s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, à vocation multiple :

- Lieu d'accueil et de vie – Loisirs – Centre de ressources
- Espace collaboratif – Pôle multimédia, numérique
- Espace information et accompagnement individualisé avec des permanences de partenaires (Mission Locale par exemple)
- Actions citoyennes et engagement sur le territoire (chantiers jeunes par exemple)
- Espace de loisirs et d'émergence de projet à l'initiative des jeunes
- Atelier cuisine et autres activités vecteur d'un lien intergénérationnel
- Extérieur : aller à la rencontre, actions hors les murs, interventions au collège de Verfeil et au lycée de Gragnague
- Découverte loisirs, culturelles et sportives
- Animation Conseil Municipal Jeunes



Sarah Medjebeur est la directrice.

Des postes d'animateurs sont en cours de recrutement.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h
- Mercredi, samedi de 14h à 19h
- Une soirée par mois le vendredi de 19h à 23h

Vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19h et les matinées pour des projets spécifiques.

Pour adhérer à cet espace jeunesse, il convient de remplir un dossier d'inscription sur place et payer une adhésion annuelle de 25€.

Contact : jeunesse-gragnague@lecg.org - Tél N° : 06 58 44 32 31

Avancée travaux nouvelle école élémentaire :

Le chantier de la nouvelle école élémentaire bat son plein, le gros œuvre est sur le point d'être terminé.

En parallèle toutes les entreprises de second œuvre s'activent pour tenir les délais.



Malgré une météo peu favorable, le planning d'avancement du chantier est tenu avec un objectif d'ouverture qui reste calé à la prochaine rentrée de septembre 2024.

Informations associatives :

Société de pêche de la vallée du Girou :



Vallée du GIROU (31)

L'assemblée générale ordinaire de l'association AAPPMA se tiendra dans la salle de la mairie de Gragnague le **mercredi 7 février à 18h30**.

Elle sera suivie par l'assemblée générale extraordinaire à **19h30** pour l'approbation des nouveaux statuts.

Cette année 2024 notre société, l'AAPPMA, fêtera ses 70 ans d'existence.

Amis pêcheurs et futurs adhérents venez nombreux.

Renseignements au 06 87 10 06 97.

Stage de sevillanas :

Pour tous les amoureux de l'Andalousie, voici un nouveau stage de sevillanas qui vous est adressé et ce pour tout le monde car accessible à chacun d'entre vous !

Dimanche 11 février de 10h00 à 12h30 au préfabriqué rue Malcousinat.

Venez juste avec une bonne paire de chaussures et votre enthousiasme !

C'est avant tout, une danse festive, joyeuse, entraînante, très accessible !

Faite confiance à Isabel, armée de patience et de gentillesse, elle saura vous guider

Inscription recommandée, Isabel au **06 03 49 68 97**

www.flamencometis.com



AGGV :

Si vous désirez découvrir les activités proposées par l'AGGV, nous vous proposons à **partir du 1^{er} mars** (retour des vacances d'hiver), **une adhésion à tarif réduit** et ce jusqu'au début des vacances d'été :

1 cours : 59 € (63 € hors Gragnague) / 2 cours : 86 € (90 € hors Gragnague) / 3 cours : 108 € (113 € hors Gragnague)

La licence est due dans son intégralité soit 29 € ; c'est votre assurance et elle est déductible à hauteur de 66% des impôts.

Voir les cours proposés par nos différentes animatrices sur la fiche d'inscription disponible à l'EDP.

Si vous désirez inscrire votre enfant à l'AGGV, nous vous proposons également à partir du 1^{er} mars (retour des vacances d'hiver), une adhésion à tarif réduit et ce, jusqu'au début des vacances d'été) : 57 € (61 € hors Gragnague).

La licence est due dans son intégralité soit 24 € (C'est votre assurance et elle est déductible à hauteur de 66% des impôts)

Voir les horaires des différents cours proposés par Céline sur la fiche d'inscription disponible à l'EDP.

Carrefour City soutient le Secours Populaire :

Rien ne se perd au Carrefour City de Gragnague !



Le magasin va donner chaque semaine au Secours Populaire de notre village les produits alimentaires invendus.

Les bénévoles de l'antenne remercient M. Fougères pour sa générosité et son esprit solidaire envers les bénéficiaires que nous soutenons.

Cela nous permet de leur fournir des denrées fraîches en plus des produits alimentaires fournis par l'Union Européenne.

Merci encore à lui et à son équipe.

